



## DOSSIER DE CANDIDATURE

# ENERG'IAA 2022

## Le Prix de la performance énergétique en IAA

### PRÉSENTATION DE L'USINE CANDIDATE

Raison sociale

Adresse

Date de création (et de dernière extension) de l'usine

Secteur d'activité

CA annuel

Volume de production

Effectif de l'usine

#### Personne responsable de la candidature

Prénom et Nom

Fonction

Téléphone

E-mail

### RÈGLEMENT

- 1 Le magazine Process Alimentaire organise, en partenariat avec EDF, « ENERG'IAA 2022 », le Prix de la performance énergétique en IAA.
- 2 Le droit de participer au prix est ouvert aux industriels agroalimentaires ayant réalisé des actions significatives en matière d'efficacité énergétique dans une usine implantée en région Bretagne, Pays de la Loire ou Normandie. Les actions présentées dans le dossier de candidature doivent s'être concrétisées après le 1<sup>er</sup> janvier 2019 sur le site industriel participant et avant le 1<sup>er</sup> février 2022. Sont autorisées à concourir les entreprises dont le volume des ventes en grande distribution, autres commerces de détail et restauration hors domicile excède la moitié du chiffre d'affaires. Il n'y a pas de frais d'inscription.
- 3 Si l'entreprise participante possède plusieurs sites de transformation agroalimentaire, elle ne peut soumettre qu'un seul dossier de candidature. Il lui appartient de s'assurer de la réalité des informations communiquées dont elle prend la responsabilité en cas de non-conformité.
- 4 Le jury, sous la présidence de Stéphanie Perraut, chef de rubrique de Process Alimentaire, sera composé d'experts du secteur de l'énergie et de l'industrie agroalimentaire. Les décisions du jury sont sans appel et ne pourront être contestées. Les dossiers seront jugés sur des critères de performance énergétique. Les membres du jury sont tenus à la stricte confidentialité sur le contenu des dossiers examinés.
- 5 Le prix sera remis lors du salon Cfia, le mardi 8 mars 2022. Le lauréat s'engage à être représenté à la soirée de remise du prix. Le lauréat bénéficiera d'un reportage dans une édition 2022 de Process Alimentaire et d'un article sur le site [www.processalimentaire.com](http://www.processalimentaire.com). Un service de relations presse sera assuré auprès des médias régionaux et de la presse économique nationale. L'industriel lauréat pourra faire mention de sa distinction dans sa propre communication. Il s'engage pour cela à citer le magazine Process Alimentaire comme créateur du Prix ENERG'IAA.

En partenariat avec



Avec le soutien de





# ENERG'IAA 2022

Le Prix de la performance énergétique  
en IAA

## VOTRE POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE : QUELLE EST VOTRE DÉMARCHE ?

Précisez si un **bilan énergétique** a été mené sur l'usine et indiquez, le cas échéant, les résultats obtenus pour les années 2019, 2020 et 2021.

Merci de préciser la part des **consommations en fonction de chaque type d'énergie** (électricité, gaz...).

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Merci d'indiquer quelle est **votre politique énergétique** (stratégie, méthodologie) et précisez les différents responsables impliqués dans la démarche. Détaillez les objectifs que vous vous êtes fixés.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Un événement

PROCESS  
ALIMENTAIRE

En partenariat avec



Avec le soutien de







# ENERG'IAA 2022

Le Prix de la performance énergétique  
en IAA

>>>

**DOSSIER À RETOURNER**  
avant le 15 janvier 2022

> **Par e-mail**  
[sperraut@editionsduboisbaudry.fr](mailto:sperraut@editionsduboisbaudry.fr)

> **Par courrier**  
Stéphanie Perraut  
Magazine Process Alimentaire  
13, square Chêne Germain  
35 510 Cesson-Sévigné

**POUR TOUTE QUESTION COMPLÉMENTAIRE**

**Stéphanie Perraut**  
Tél : 06 09 06 08 53  
[sperraut@editionsduboisbaudry.fr](mailto:sperraut@editionsduboisbaudry.fr)

Un événement

PROCESS  
ALIMENTAIRE

En partenariat avec



Avec le soutien de

